



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MARS 2023

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} RESOLUTION : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 mars 2022

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 mars 2022.

2^{ème} RESOLUTION : Approbation du rapport financier de la Trésorière sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Après avoir pris connaissance du rapport financier de la Trésorière sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver ledit rapport.

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des comptes clos le 31 décembre 2022.

Après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés.

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au Comité Directeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice déficitaire de -19594,92 euros en totalité au compte de report à nouveau.

5^{ème} RESOLUTION : Approbation du montant de la cotisation annuelle 2023 des Associations Sportives conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de maintenir pour 2023 les tarifs des cotisations soit **25 euros par voix**.

6^{ème} RESOLUTION : Approbation du budget 2023.

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget, pour l'année en cours, présentée par la trésorière, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le budget 2023, tels qu'il lui a été présenté.

7^{ème} RESOLUTION : Approbation du rapport moral du Président de la ligue de golf AURA.

Après avoir pris connaissance des rapports annuels d'activité, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport moral du Président.

8^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités.

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Président de la ligue de Golf AURA à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir, les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'Assemblée Générale.